

AVIS PUBLIC

Lac Sagouay

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Richard Gagnon, Directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal le 9 juillet 2024 à 19h30 au 257-A, Route 117.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivant :

Nature et effets :

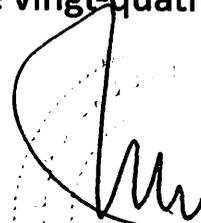
Porter la marge de recul latéral gauche à 5,22 mètres pour l'aménagement d'une verrière.

Identification du site concerné :

44 chemin de la Plage
Lac-Sagouay, Québec
J0W 1L0

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Lac Sagouay ce 21^e jour de mai deux mille vingt-quatre

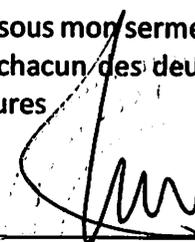


Signature

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE JOURS AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL)

Je soussignée, Richard Gagnon de la Municipalité de Lac Sagouay, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'Avis Public ci haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil le 21^e jour de mai 2024 entre 8 heures et 16 heures



Signature
directeur général

Titre